



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question écrite n° 9690

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 19 décembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les propositions exprimées par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie dans le Livre blanc intitulé : « Les Diplômes à l'épreuve du chômage. » Il est notamment recommandé de rapprocher les établissements scolaires à la fois des acteurs socio-économiques et des établissements de formation supérieure, pour permettre la valorisation des jeunes générations. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Le Livre blanc des chambres de commerce et d'industrie de novembre 2006 analyse avec pertinence le problème de l'insertion professionnelle des jeunes et les leviers d'action possibles pour améliorer la liaison formation-emploi. Cette question est également au centre des préoccupations du ministre de l'éducation nationale, qui a pris récemment un certain nombre de mesures pour développer la connaissance des formations et des métiers par les collégiens et les lycéens. Il est envisagé notamment à partir de la rentrée 2008 d'instituer en collège et en lycée un parcours de découverte des métiers et des formations qui aura vocation à s'adresser à l'ensemble des élèves à partir de la classe de 5e. Il s'agit pour chaque élève d'appréhender, lors de son cursus scolaire, des métiers différents à tous les niveaux de qualification, de connaître les voies de formation préparant à ces divers métiers et de découvrir le monde de l'entreprise pour en cerner son organisation et ses activités. L'ouverture au monde des métiers et de l'entreprise est effective depuis plusieurs années, notamment au collège, et concerne d'ores et déjà un nombre très important d'élèves. Elle se concrétise sous différentes formes à partir de la classe de 4e et est mise en oeuvre grâce à l'intervention organisée de nombreux partenaires. Tout d'abord, des dispositifs en alternance sont proposés à des élèves volontaires d'au moins quatorze ans, scolarisés en 4e. Ces derniers, avec l'accord de leurs parents ou de leurs représentants légaux, bénéficient d'un rythme de travail reposant sur l'enseignement des disciplines au collège où ils demeurent scolarisés et sur des périodes courtes principalement en entreprise ou en lycée professionnel. En 3e, un enseignement de découverte professionnelle est offert aux élèves afin de leur faire découvrir des métiers, des milieux professionnels, les formations et les diplômes qui y préparent et approcher les lieux et les modalités de cette préparation. Cet enseignement se présente sous deux formes l'option : 3 heures de découverte professionnelle : depuis la rentrée 2006, plus de 67 000 collégiens en bénéficient ; cette première découverte du monde du travail les préparera à faire un choix, le moment venu ; Le module de 6 heures de découverte professionnelle, qui concerne des élèves scolairement plus fragiles et volontaires qui envisagent une formation professionnelle après la classe de 3e et s'inscrit dans la perspective d'une réduction des sorties sans qualification du système éducatif. Par ailleurs, tous les élèves de 3e doivent désormais accomplir une séquence d'observation en milieu professionnel. Cette disposition, inscrite dans le décret du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège, est entrée en vigueur dès la rentrée 2005. Elle vise à développer les connaissances des élèves sur l'environnement technologique, économique et professionnel, notamment

dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Elle est organisée dans les conditions prévues par le code du travail et sur la base d'une convention, dans des entreprises, des associations, des administrations, des établissements publics ou des collectivités territoriales. Enfin, laissée à la libre initiative des établissements, la « Semaine école-entreprise » fait désormais partie du calendrier annuel des manifestations organisées en lien avec le monde professionnel dans le cadre de l'accord signé entre le ministère et le MEDEF. Elle vise à faciliter le dialogue entre chefs d'entreprises et chefs d'établissements et à aider à la connaissance de la réalité des entreprises et des différents métiers ainsi que des voies de formation qui y conduisent.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9690

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6834

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 821